Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1289

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Liaisons TGV: quand l'attentisme menace

Nous reproduisons l'éditorial de Michel Béguelin, paru dans* Travail et transport *le 6 février 1997. Il y fait le point sur les réticences suisses dans la mise sur pied des liaisons TGV.

«Comme on le sait, la France est en train de revoir à la baisse son programme de construction de lignes nouvelles TGV. Plus de la moitié des projets sont renvoyés à des temps hypothétiques pour rentabilité insuffisante, encore aggravée par les prix de dumping actuellement pratiqués par le trafic aérien. Et pour les projets restants, la SNCF étudie les coûts en jouant sur la combinaison entre des investissements «lignes nouvelles» et «rames pendulaires», de façon à conquérir un maximum de trafic au moindre coût. (...)

Incidences pour la Suisse?

Concrètement, que peut-il en résulter pour la Suisse? Pour le Mâcon-Genève, un nouveau tronçon Mâcon-Nantua-Bellegarde conçu pour du matériel pendulaire paraît constituer la première étape apportant le meilleur rapport coût/gain de temps. Pour le TGV Rhin-Rhône, l'axe pouvant apporter le plus à la Suisse, les études techniques de la première étape de la ligne nouvelle Mulhouse-région Dijon/Dole sont terminées.

Deux poids et deux mesures?

Ce tronçon de ligne à 300 km/h apporte un gain de temps décisif bien au-delà de celui qui résulterait de la pendulation; de plus, il est celui dont la rentabilité est la meilleure. Mais pour pouvoir passer à la phase suivante, celle de la «déclaration d'utilité publique», il faut présenter un montage financier réaliste. Du côté français, la SNCF, l'Etat et les régions de Bourgogne et de Franche-Comté payeront la plus grande part. Mais une contribution de la Suisse est attendue, en bonne logique, compte tenu des gains de temps offerts. Il s'agirait d'un montant de 200 millions de francs à négocier. Or, pour le moment, à l'Office fédéral des transports, on considère le TGV Rhin-Rhône comme un «projet franco-français dont le financement et la réalisation sont encore loin d'être assurés». Cette position dénote tout d'abord une différence de traitement inexplicable par rapport au Mâcon-Genève: pour ce dernier, la Suisse a toujours dit qu'elle serait prête à participer à son financement. Or ce projet prend du retard par rapport au TGV Rhin-Rhône et il apporte moins à la Suisse que ce dernier. Alors pourquoi ces réticences à l'égard du TGV Rhin-Rhône?

La Suisse doit manifester son intérêt maintenant, dans une conception franco-suisse de la ligne. Attendre que la France fasse tout, toute seule, puis venir ensuite, la bouche en cœur, demander l'amélioration des liaisons Suisse-France, relèverait de l'abus de confiance. Si la Confédération ne rectifie pas rapidement le tir, il appartiendra aux cantons de lui rappeler ses devoirs.» Michel Béguelin

COURRIER

La dette de la Suisse pour sa sécurité passée et présente

Pour nos relations avec les milieux juifs internationaux il faut lire le rapport complet de l'ambassadeur C. Jagmetti, qui est excellent. Rédigé pour le gouvernement suisse il a bien indiqué que les problèmes historiques et les controverses actuelles qui leur sont liées ne seront pas un épisode, mais seront longs à résoudre.

Pour réveiller les responsables à Berne il a parlé d'«une guerre à gagner», ce qui, lu dans le contexte, est adéquat. Les solutions possibles ont été fort justement analysées, par exemple une indemnisation globale («deal») ou un épluchage juridique des problèmes. On trouve dans ce rapport un reflet exact des différentes péripéties. Monsieur C. Jagmetti indique à plusieurs reprises que l'attitude suisse doit être «prévenante et ferme».

Quant aux fonds en déshérence depuis la seconde guerre mondiale qu'on pourrait encore trouver au troisième ratissage, ils seront probablement minimes. Il faudrait les compléter d'un généreux bonus chaque fois que les lourdeurs bureaucratiques de la Suisse ont empêché les ayants-droit à les recevoir plus tôt.

Un fonds global, comme les banques viennent de le créer sans en définir l'affectation, va créer des problèmes de convoitises insolubles dans un esprit d'équité. Le comportement criminel d'Hitler, qui ne reculait devant aucun bain de sang, nous a valu 60 millions de morts entre 1939 et 1945. Qui faut-il indemniser aujourd'hui? Dans les années d'après-guerre les alliés ont imposé des compensations partielles pour des pertes subies. Ils étaient alors informés au mieux; devons-nous rejuger toutes les causes? Cela est contraire au bon sens.

Enfin, si on cherche une dette impayée de la Suisse, rappelons qu'elle a vécu quarante ans sous le bouclier américain, protégée de l'expansion soviétique grâce à l'engagement physique et matériel américain en Corée, à Berlin et ailleurs. Pour honorer cette dette, pour notre sécurité future il faut adhérer complètement à la solidarité de défense des pays de l'OTAN.

Adrien Kesselring, Gex (France)

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Claude Pahud (*cp*)
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*jg*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Le Débat: Jean-Pierre Ghelfi
Composition et maquette:
Claude Pahud, Géraldine Savary,
Jean-Luc Seylaz
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9